

Le président de l'université de Reims Champagne – Ardenne

Vu le code de l'éducation, les articles D612-1 à D612-8 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret 2014-1073 du 22 septembre 2014 relatif aux modalités d'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles des lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu l'arrêté relatif aux périodes et modalités des inscriptions administratives pour l'année universitaire 2024-2025 signé le 25 juin 2024.

Arrête :

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser les termes de l'article 12 de l'arrêté relatif aux périodes et modalités des inscriptions administratives pour l'année universitaire 2024-2025 signé le 25 juin 2024.

Article 2. Modifications

L'article 12.1.1 est modifié comme suit :

Date limite de délibération des jurys du Semestre 1 de l'UFR LSH : le 14 février 2025

Toutes les licences

Masters 1 et 2 LLCER parcours Anglais, Arts, Médias

Date limite de délibération des jurys du Semestre 1 de L'UFR STAPS : le 06 juin 2025

Master 1 et 2 Management du sport parcours Analyse Economique du Sport

Master 1 et 2 Management du sport parcours développement, Innovation, Sport

Article 3. La date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à la date de la notification.

Article 4. Modifications

L'ensemble des dispositions de l'arrêté initial, non contraires aux présentes, demeurent inchangées

Article 5. Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims ,

Le président de l'université de Reims Champagne Ardenne

Christophe CLEMENT